République Française
Département
AVEYRON
Arrondissement : Millau
BROQUIES - Commune

PROCES **VERBAL DU** CONSEIL **MUNICIPAL**

Séance du 15 juillet à 2026 à 20 heures 30

Secrétaire de la séance : Roseline PUECH

Présents 11 : Jean-Luc CRASSOUS, Bernard MARITAN, Emeline TAURIAC, Edgard ALVERNHE, Sammy
QUERALT, Gisèle ASTOR, Valérie COURNUT, Vincent MOLINIER, Roseline PUECH, Claude REYNES, Loïc REYNES

Représentés 2 : Jacqueline AZEMAR représentée par Bernard MARITAN, Gilbert TOULOUSE représenté par Claude REYNES

Absents et excusés 2 : Céline POINDRON, Nicolas PUECH

Votants : 13

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 05/06/2026
2. Approbation d'une solution mutualisée pour l'emploi d'un Délégué à la protection des données (DPO)
3. Approbation du projet et du plan de financement de l'aire de jeux
4. Rénovation EP Broucayrols, La Cazotte et Cussac
5. Révision des critères d'attribution du RIFSEEP
6. DM

Affaires soumises à délibération :

1- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 05/06/2026

Le PV n'appelle pas de modification il est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Pour : 13 voix

2- APPROBATION D'UNE SOLUTION MUTUALISEE POUR L'EMPLOI D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO)

Cette solution déjà en place nécessite suite au renouvellement de mandat de donner à nouveau mission selon les modalités ci-après :

Depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées sont obligées de disposer d'un Délégué à la protection des données (DPO). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué ne doit pas être un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Le SMICA a mis en place un Pôle Confiance Numérique pour gérer la protection et la sécurité des données à caractère personnel et s'engage à le mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle pour l'année 2026 de **680 euros**

La solution est soumise au vote et approuvé à l'unanimité.

Pour : 13 voix

3- APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Sont présentés au conseil municipal les devis pour la réfection du sol de l'aire de jeux.

Le conseil approuve le plan de financement ci-dessous et charge le maire de solliciter le Conseil Départemental, pour l'obtention d'une subvention de 25 %.

Coût des travaux H.T. :
- Devis CONSTANS-JUERY : 32 101,76 €
- Devis TENNIS EUROQUICK : 19 233,40 €
- Devis TENNIS EUROQUICK : 14 725,00 €

Total dépenses : 66 060,16 € HT

Département 25% : 16 515,04 €
Autofinancement communal : 49 545,12 €
Total recettes : 66 060,16 € HT

Le projet et le financement sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

Pour : 13 voix

4- RENOVATION EP BROUCAYROLS, LA CAZOTTE ET CUSSAC

Dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public de Broucayrols, La Cazotte et Cussac, (25 luminaires) le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 17 500 Euros H.T.**

Sur ce montant et conformément au règlement d'usage du transfert de compétence, la participation de la commune est de **8 750 Euros H.T** compte tenu de la **participation du SIEDA sur le projet de 8 750 Euros**, la prise en charge du montant TTC de l'opération et la récupération du FCTVA en conséquence.

La participation de la commune est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

Pour : 13 voix

5- REVISION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP

Le SMIC a augmenté de 2,41 % au 1er juin 2026

Afin de faire suivre cette évolution du SMIC aux agents communaux, la commune n'a pas d'autres solutions que de leur augmenter les primes.

Il est proposé au conseil de :

- revoir les plafonds de toutes les catégories d'agents, de les fixer au maxima et de les faire évoluer en application des arrêtés ministériels fixant les montants des corps de l'Etat, et transposables aux cadres d'emplois équivalents.
- autoriser le maire à fixer par arrêté individuel le montant des primes.

La proposition et les modalités sont soumises au vote et approuvées à l'unanimité.

Pour : 13 voix

6- Délibération de la décision modificative n°1 - MULTI SERVICES - BROQUIES 2026

Afin de financer les bacs surgelés du Multiservices, remplacés, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		**0**	**0**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2184 - 0	Matériel de bureau et mobilier	0	5 300
13141 - 0	Subv. transf. Communes membres du GFP	0	-5 300
TOTAL INVESTISSEMENT		**0**	**0**
TOTAL		**0**	**0**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire remercie les conseillers et lève la séance.

Jean-Luc CRASSOUS
Président de séance

Roseline PUECH
Secrétaire de séance

MAIRIE DE BROQUIES (Aveyron)